

Les taux de prise en charge SNCF (Caisse de Prévoyance et de retraite du personnel de la SNCF)

LES AGENTS EN ACTIVITÉ

Nature des actes	Taux de prise en charge	Observations
Appareillages prescrits par médecin SNCF	100 %	Les prescriptions par médecin SNCF sont établies soit sur un imprimé spécifique identifié SNCF, soit sur une ordonnance de type habituel comportant un cachet "médecin SNCF".
Autres cas	Taux du régime général : 60 % (sauf exonération particulière ou ALD)	Ces taux sont portés à 100% en cas d'exonération du ticket modérateur.

LES RETRAITES, LES AYANTS DROIT DES RETRAITES ET LES AYANTS DROIT DES AGENTS EN ACTIVITÉ

Nature des actes	Taux de prise en charge	Observations
Appareils de prothèse générale, d'orthopédie et d'optique	100 %	

